
**Information et documentation — États de
collection — Niveau succinct**

Information and documentation — Holdings statements — Summary level

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10324:1997

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/flbcb19e-0dc4-4159-8376-8bc20a2223ad/iso-10324-1997>



Sommaire

Page

1	Domaine d'application	1
2	Références normatives	1
3	Définitions	1
4	Structure de l'état de collection	7
4.1	Zones de données	7
4.2	Éléments de données	8
4.3	Niveaux	8
4.4	Ponctuation et séparateurs	8
4.5	Composition de l'état de collection	8
4.6	Différents supports physiques	9
4.7	Localisations ou exemplaires multiples	9
5	Zones de données et éléments de données	9
5.1	Zone de l'identification du document	9
5.2	Zone de la localisation	10
5.2.1	Identificateur de l'organisme	10
5.2.2	Identificateur du fonds particulier	11
5.2.3	Identificateur de l'exemplaire	11
5.2.4	Cote	12
5.3	Zone de la date d'enregistrement	12
5.4	Zone d'informations générales sur l'état de collection	13
5.4.1	Indicateur du type d'unité	13
5.4.2	Indicateur de la forme matérielle	13
5.4.3	Indicateur de complétude	14

© ISO 1997

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet central@iso.ch
X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central

Imprimé en Suisse

5.4.4	Indicateur du statut d'acquisition	15
5.4.5	Indicateur de conservation	15
5.5	Zone de l'étendue de la collection	16
5.5.1	Principes directeurs	16
5.5.2	Nom de l'unité	19
5.5.3	Importance matérielle de l'unité	20
5.5.4	Numérotation	20
5.5.5	Chronologie	23
5.5.6	Note sur un état de collection particulier	25
5.6	Zone des notes sur l'état de collection	25
Annexes		
A	Catégories de documents	27
B	Formats d'affichage des états de collection	28
C	Exemples	29
D	Guide d'utilisation de la présente Norme internationale	33

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 10324:1997

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f1bcb19e-0dc4-4159-8376-8bc20a2223ad/iso-10324-1997>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10324 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Présentation, identification et description des documents*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10324:1997](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/flbcb19e-0dc4-4159-8376-8bc20a2223ad/iso-10324-1997)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/flbcb19e-0dc4-4159-8376-8bc20a2223ad/iso-10324-1997>

Information et documentation - États de collection - Niveau succinct

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les prescriptions pour l'affichage des états de collection à un niveau succinct, afin de favoriser la cohérence dans la communication et l'échange d'informations sur les états de collection. Elle est conçue pour donner des informations sur les états de collection lorsque ces informations sont affichées. Pour les informations informatisées mais non affichées, les éléments de données prescrits dans la présente Norme internationale doivent être inclus, bien que leur ordre, entre autre, puisse être différent dans un enregistrement-machine.

La présente Norme internationale identifie et définit les éléments de données à mentionner dans les états de collection de publications périodiques et non périodiques à un niveau succinct propre à répertorier des états de collection dans une ou plusieurs bibliothèque(s) ou institution(s). Elle prescrit le contenu et l'ordre de ces éléments de données à l'intérieur des zones de données et donne des recommandations pour l'introduction de zones de données dans les états de collection.

La présente Norme internationale nécessite que l'état de collection soit lié à l'identification du document auquel il se rapporte; toutefois, la méthode d'identification du document est exclue de la présente Norme internationale.

La présente Norme internationale est applicable aux états de collection, quel que soit le support du document considéré.

La présente Norme internationale ne prescrit ni la manière dont les éléments de données doivent être représentés dans un format de données informatisé, ni le(s) support(s) de stockage, d'affichage ou de transfert des états de collection. Ces recommandations sont indépendantes des règles de catalogage.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 832:1994, *Information et documentation - Description et références bibliographiques - Règles pour l'abréviation des termes bibliographiques*.

ISO 8601:1988, *Échange de données et formats d'échange - Échange d'information - Représentation de la date et de l'heure*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

NOTE - Les termes définis sont classés alphabétiquement dans les textes anglais et français. Les termes équivalents anglais ou français ont été placés entre parenthèses pour faciliter la consultation simultanée.

3.1 affichage: Restitution des données sous une forme directement interprétable par l'homme.

(Terme anglais: display)

- 3.2 autre numérotation:** Seconde numérotation, supplémentaire, attribuée à certaines unités en plusieurs parties ou à des unités publiées en série.

(Terme anglais: alternative enumeration)

NOTE - Elle sert à fournir une séquence numérique continue en plus d'une série d'indicateurs hiérarchiques. Par exemple, "vol. 3:n°1 = fasc.7" représente une première numérotation par volumes et parties et une autre numérotation par fascicules.

- 3.3 chronologie:** Date(s) mentionnée(s) par l'éditeur sur une unité publiée en série ou une unité en plusieurs parties pour faciliter son identification ou indiquer quand elle a été publiée.

(Terme anglais: chronology)

NOTE - La chronologie peut se référer à la date de recouvrement, de publication, de copyright ou d'impression.

- 3.4 cote:** Élément de données dans la zone de la localisation indiquant la localisation physique d'un document ou d'une unité bibliographique dans un fonds.

(Terme anglais: call number)

NOTE - Pour les besoins de la présente Norme internationale, l'identificateur du fonds particulier et l'identificateur de l'exemplaire qui peuvent accompagner une cote sont considérés comme des éléments de données distincts.

- 3.5 date de publication:** Date de parution d'une unité bibliographique, telle qu'elle est indiquée par l'éditeur sur l'unité.

(Terme anglais: date of publication)

- 3.6 date de recouvrement:** Période ou date indiquée par l'éditeur sur une unité bibliographique pour définir les limites chronologiques du contenu de l'unité.

(Terme anglais: date of coverage)

- 3.7 date de réimpression:** Date d'une reproduction ultérieure d'une unité bibliographique déjà publiée, telle qu'elle est indiquée par l'éditeur sur la reproduction.

(Terme anglais: date of reprinting)

- 3.8 date d'impression:** Date d'impression ou de production d'une unité bibliographique, telle qu'elle est indiquée par l'éditeur sur l'unité.

(Terme anglais: date of printing)

- 3.9 document:** Unité bibliographique ou ensemble d'unités bibliographiques sous n'importe quelle forme matérielle, publiées en série ou non, qui sont éditées ou traitées comme une entité et qui font l'objet d'une description bibliographique unique.

(Terme anglais: bibliographic item; item)

NOTE - Dans la présente Norme internationale, le document est l'entité à laquelle l'identificateur du document renvoie. Certains documents sont composés d'une ou plusieurs unités bibliographiques principales; d'autres comprennent une unité bibliographique principale et une ou plusieurs unités bibliographiques secondaires. Des exemples de documents sont: un livre, un ensemble de cartes, une partition musicale avec parties, un disque compact numérique, un ensemble multimédia, une collection de manuscrits, un périodique sur microforme, une cassette vidéo accompagnée d'une brochure, une publication à feuillets mobiles et ses mises à jour périodiques, une revue, un journal.

3.10 élément de données; élément: Unité élémentaire de données identifiables et définissables.

(Terme anglais: data element; element)

3.11 état de collection: Enregistrement d'un document spécifique conservé en un ou plusieurs lieux et éventuellement des unités bibliographiques de ce document conservées en un lieu.

(Terme anglais: holdings statement)

NOTE - Pour les besoins de la présente Norme internationale, un état de collection ne rend compte que de collections effectives et non de documents qui ne sont plus conservés ou qui ne sont pas encore acquis. Les collections peuvent être vivantes, comme cela est souvent le cas avec les unités publiées en série.

3.12 état de collection composite: État de collection comportant des informations sur a) plusieurs exemplaires d'un document ou d'une unité bibliographique conservés dans un organisme ou un fonds particulier unique, ou b) des exemplaires conservés dans plusieurs fonds particuliers mais faisant l'objet d'un état de collection unique. *Voir aussi* état de collection propre à l'exemplaire.

(Terme anglais: composite statement)

3.13 état de collection propre à l'exemplaire: État de collection se rapportant à un exemplaire unique d'une unité bibliographique conservé en un lieu unique. *Voir aussi* état de collection composite.

(Terme anglais: copy-specific statement)

3.14 état de collection succinct: État de collection qui identifie au niveau le plus général de numérotation, de chronologie, ou les deux à la fois les unités bibliographiques conservées en un endroit.

(Terme anglais: summary holdings statement)

3.15 facultatif: Se dit d'un élément qui peut ou non être inclus dans l'état de collection formulé conformément à la présente Norme internationale, en fonction des besoins de l'agence d'enregistrement.

(Terme anglais: optional)

3.16 identificateur de l'exemplaire: Élément de données identifiant l'exemplaire particulier d'une unité bibliographique auquel l'état de collection se rapporte.

(Terme anglais: copy identifier)

3.17 identificateur de l'organisme: Élément de données désignant une bibliothèque, une institution, un fonds, un groupement d'établissements ou un site.

(Terme anglais: institution identifier)

3.18 identificateur du document: Élément de données qui identifie de façon unique le document auquel l'état de collection se rapporte.

(Terme anglais: item identifier)

NOTE - L'identificateur du document peut comporter des informations telles qu'un numéro international normalisé des publications en série (ISSN), un numéro international normalisé du livre (ISBN), un numéro de contrôle de notice bibliographique ou une description bibliographique partielle ou complète du document.

- 3.19 identificateur du fonds particulier:** Élément de données indiquant une subdivision ou une collection au sein de l'organisme représenté par l'identificateur de l'organisme.

(Terme anglais: sublocation identifier)

- 3.20 importance matérielle de l'unité:** Élément de données contenant des informations précises sur le nombre de parties d'une unité bibliographique ne portant pas d'indicateurs de séquence, conservée par l'organisme établissant l'état de collection.

(Terme anglais: extent of unit)

- 3.21 indicateur de complétude:** Élément de données indiquant quelle proportion de la partie déjà éditée d'une unité publiée en série ou d'une unité en plusieurs parties est conservée par un organisme.

(Terme anglais: completeness designator)

- 3.22 indicateur de conservation:** Élément de données indiquant la période pendant laquelle les unités bibliographiques sont conservées par l'organisme qui établit l'état de collection.

(Terme anglais: retention designator)

- 3.23 indicateur de la forme matérielle:** Élément de données qui indique le support physique ou le type de matériel d'une unité bibliographique.

(Terme anglais: physical form designator)

NOTE - Une microforme, une microfiche, un enregistrement vidéo, un texte, un texte en Braille, un livre relié, un livre broché, une carte, un fichier informatique, un enregistrement sonore, une maquette sont des exemples d'indicateurs de la forme matérielle.

- 3.24 indicateur du statut d'acquisition:** Élément de données indiquant si une unité bibliographique a été ou sera acquise par l'organisme qui établit l'état de collection.

(Terme anglais: acquisition status designator)

- 3.25 indicateur du type d'unité:** Élément de données qui prescrit le type d'unité bibliographique.

(Terme anglais: type of unit designator)

- 3.26 interruption dans la parution:** Intervalle entre les parties enregistrées d'une unité en plusieurs parties ou d'une unité publiée en série dû à la non-parution de certaines parties ou à une discontinuité dans la numérotation donnée par l'éditeur.

(Terme anglais: non-gap break)

- 3.27 lacune:** Dans un fonds donné, intervalle ou discontinuité dans la collection des parties déjà éditées d'une unité en plusieurs parties ou d'une unité publiée en série. *Voir aussi* interruption dans la parution.

(Terme anglais: gap)

- 3.28 libellé:** Mot, expression ou abréviation indiquant les parties que l'éditeur a créées pour diviser une unité en plusieurs parties ou une unité publiée en série.

(Terme anglais: caption)

NOTE - En règle générale, un libellé figure sur la partie, juste avant la numérotation (par exemple "volume", "Band", "Heft", "part", "number", "tome", "face" (pour un disque)), bien qu'il puisse également figurer après la numérotation (par exemple "1. Teil") ou l'encadrer (par exemple "ti 17 chan").

3.29 matériel d'accompagnement: Voir unité bibliographique secondaire.

(Terme anglais: accompanying material)

3.30 monographie: Voir unité non périodique.

3.31 monographie en plusieurs volumes: Voir unité non périodique, unité en plusieurs parties.

3.32 nom de l'unité: Élément de données qui indique le nom ou titre d'une unité bibliographique figurant sur cette dernière ou créé par le catalogueur dans le but de l'identifier.

(Terme anglais: name of unit)

3.33 note sur un état de collection particulier: Élément de données comportant des informations explicitant ou complétant l'élément de la zone de l'étendue de la collection auquel il succède.

(Terme anglais: specific extent note)

3.34 numérotation: Indication séquentielle numérique ou alphabétique utilisée par l'éditeur d'une unité en plusieurs parties ou publiée en série pour en identifier les différentes parties bibliographiques ou matérielles et pour indiquer la relation de chacune des parties avec l'unité bibliographique dans son ensemble.

(Terme anglais: enumeration)

3.35 numérotation hiérarchisée: Numérotation divisée de façon logique en au moins deux niveaux d'organisation.

(Terme anglais: hierarchical enumeration)

NOTE - Par exemple, un ouvrage peut être divisé en volumes et, à l'intérieur de chaque volume, en parties: vol.1, fasc.1-4; vol.2, fasc.1-4; etc.

3.36 obligatoire: Se dit d'un élément de données qui doit être inclus dans un état de collection formulé conformément à la présente Norme internationale, si cet élément existe dans le cas considéré.

(Terme anglais: mandatory)

3.37 signe de ponctuation: Caractères non numériques et non alphabétiques affectés d'une signification particulière et servant de séparateurs.

(Terme anglais: punctuation mark)

3.38 unité bibliographique: Entité bibliographique distincte qui constitue soit l'ensemble, soit une partie du document.

(Terme anglais: bibliographic unit)

NOTE - Une unité bibliographique peut être une unité bibliographique principale ou une unité bibliographique secondaire; elle peut être une unité en une seule partie, une unité en plusieurs parties ou une unité publiée en série. Une unité bibliographique peut ou non correspondre à une unité matérielle. Un volume unique, une publication en série, une monographie en plusieurs volumes, une brochure d'accompagnement, une série de mises à jour publiées en série sont des exemples d'unités bibliographiques.

- 3.39 unité bibliographique principale:** Unité bibliographique primaire pour laquelle l'état de collection est établi.

(Terme anglais: basic bibliographic unit)

NOTE - Une unité bibliographique principale peut être, par exemple, un livre, une encyclopédie en dix volumes, un fichier informatique, une carte. Un document composé de plusieurs unités bibliographiques, parmi lesquelles aucune ne prédomine, est considéré comme ayant plusieurs unités bibliographiques principales; on peut citer comme exemple un ensemble multimédia ou une partition musicale et ses parties. *Voir aussi* unité bibliographique secondaire, unité bibliographique.

- 3.40 unité bibliographique secondaire:** Unité bibliographique distincte qui complète ou s'ajoute à une unité bibliographique principale ou à une autre unité bibliographique secondaire.

(Terme anglais: secondary bibliographic unit)

NOTE - On peut citer comme exemple d'unités bibliographiques secondaires: une carte dans une pochette à l'intérieur d'un livre, un supplément à un journal, un index séparé d'une publication en série, une série de mises à jour d'une publication à feuillets mobiles, une brochure accompagnant un disque audio. Une unité bibliographique secondaire peut elle-même être une unité en une seule partie, une unité en plusieurs parties ou une unité publiée en série. *Voir aussi* unité bibliographique principale, unité bibliographique.

- 3.41 unité en plusieurs parties:** Unité bibliographique principale ou une unité bibliographique secondaire qui est composée d'un certain nombre d'unités matérielles distinctes qui forment ou formeront un ensemble complet comportant un nombre fini de parties.

(Terme anglais: multipart unit)

NOTE - Une monographie en plusieurs volumes, un ensemble de cartes en sont des exemples. Une unité en plusieurs parties peut se présenter sous n'importe quelle forme matérielle ou sur tout support. *Voir aussi* unité en une seule partie, unité publiée en série.

- 3.42 unité en une seule partie:** Unité bibliographique principale ou unité bibliographique secondaire composée d'une unité matérielle unique et formant un tout.

(Terme anglais: single-part unit)

NOTE - Une unité en une seule partie peut se présenter sous n'importe quelle forme matérielle ou sur tout support. *Voir aussi* unité en plusieurs parties, unité publiée en série.

- 3.43 unité matérielle:** Objet physique distinct qui contient tout ou partie de l'unité bibliographique.

(Terme anglais: physical unit)

- 3.44 unité non périodique:** Unité bibliographique qui est une unité en une seule partie ou une unité en plusieurs parties.

(Terme anglais: non-serial unit)

NOTE - Une unité non périodique peut se présenter sous n'importe quelle forme matérielle ou sur tout support physique. *Voir aussi* unité publiée en série.

- 3.45 unité publiée en série:** Unité bibliographique principale ou unité bibliographique secondaire qui est publiée en parties successives à des intervalles réguliers ou irréguliers et dont la durée de parution n'est pas limitée à l'avance.

(Terme anglais: serial unit)

NOTE - Une unité publiée en série peut se présenter sous n'importe quelle forme matérielle ou sur tout support physique. *Voir aussi* unité en une seule partie, unité en plusieurs parties.

3.46 zone de données; zone: Segment défini de l'état de collection composé d'un ou plusieurs éléments de données.

(Terme anglais: data area; area)

3.47 zone de la date d'enregistrement: Zone de données qui donne la date de création ou de dernière mise à jour de l'état de collection, indiquant ainsi la validité de l'information.

(Terme anglais: date of report area)

3.48 zone de la localisation: Zone de données contenant des informations sur l'organisme, le site ou le fonds où se trouve une unité bibliographique ou auprès desquels elle peut être obtenue. Elle mentionne également le fonds particulier, l'identificateur de l'exemplaire et la localisation en rayon.

(Terme anglais: location data area)

3.49 zone de l'étendue de la collection: Zone de données contenant l'importance matérielle de l'unité, la numérotation ou la chronologie (selon les cas) caractérisant l'unité bibliographique à laquelle l'état de collection se rapporte.

(Terme anglais: extent of holdings area)

3.50 zone de l'identification du document: Zone de données contenant l'identification du document auquel l'état de collection se rapporte.

(Terme anglais: item identification area)

3.51 zone des notes sur l'état de collection: Zone de données contenant des informations rédigées en langage libre, en général d'ordre local.

(Terme anglais: holdings note area)

NOTE - La zone des notes peut inclure des informations qui n'ont été données dans aucune autre zone de l'état de collection ni dans la notice bibliographique correspondante et qui complètent l'état de collection ou facilitent son interprétation.

3.52 zone d'informations générales sur l'état de collection: Zone de données contenant des informations générales sur le statut d'acquisition et de conservation et sur l'état de complétude de la collection d'une unité.

(Terme anglais: general holdings area)

4 Structure de l'état de collection

4.1 Zones de données

L'état de collection est divisé en six zones de données (voir tableau 1). Les zones de données sont soit obligatoires, soit facultatives selon le niveau auquel l'état de collection est établi. La présente Norme internationale ne prescrit ni l'ordre des zones, ni la ponctuation entre ces zones. L'absence d'une zone de données facultative n'implique pas nécessairement l'absence des caractéristiques couvertes par cette zone. En particulier, l'absence de la zone de l'étendue de la collection ne signifie pas nécessairement que le document est conservé dans son intégralité.

4.2 Éléments de données

À l'intérieur de chaque zone de données, les éléments de données doivent être mentionnés conformément à la présente Norme internationale quant à la forme, l'ordre et la ponctuation prescrite. Les éléments de données sont soit obligatoires, soit facultatifs selon le niveau auquel l'état de collection est établi. L'absence d'un élément de données facultatif n'implique pas nécessairement l'absence de la caractéristique correspondante.

Lorsque l'état de collection est donné en détail, la présente Norme internationale prescrit que l'on mentionne les éléments conservés plutôt que les éléments manquants. Toutefois, elle n'interdit pas la mention de documents manquants dans la mesure où ils peuvent être inclus dans la zone des notes sur l'état de collection.

4.3 Niveaux

La présente Norme internationale prescrit trois niveaux d'état de collection. Aucun de ces trois niveaux ne définit un état de collection exhaustif, puisque ces niveaux sont tous trois succincts.

Le niveau 1 identifie le document et l'organisme qui le conserve. Ce niveau est suffisant pour les documents en une seule partie, mais ne donne aucune indication sur l'état de collection pour les documents en plusieurs parties ou publiés en série.

Par rapport au niveau 1, le niveau 2 donne en plus des informations générales sur l'état des collections d'un organisme.

Le niveau 3 inclut une mention d'état de collection succinct.

Les éléments de données qui sont obligatoires ou facultatifs pour les trois niveaux d'état de collection sont indiqués dans le tableau 1.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f1bcb19e-0dc4-4159-8376-8bc20a2223ad/iso-10324-1997>

4.4 Ponctuation et séparateurs

La ponctuation et les séparateurs ne sont prescrits que pour la zone d'informations générales sur l'état de collection et la zone de l'étendue de la collection. La présente Norme internationale ne prescrit ni séparateurs entre les zones, ni ponctuation à l'intérieur des zones de la localisation, de la date d'enregistrement ou des notes.

À l'intérieur de l'état de collection, un système cohérent de ponctuation ou de présentation doit être utilisé. Chaque zone de l'état de collection doit être nettement séparée de la zone suivante par une ponctuation non équivoque (par exemple un point, un ou deux tirets) ou par la présentation (par exemple un retrait).

4.5 Composition de l'état de collection

L'état de collection ne doit rendre compte que de la collection du document représenté par l'identificateur du document enregistré dans la zone de l'identification du document. Des états de collection distincts sont nécessaires lorsque des documents sont décrits dans plusieurs notices bibliographiques. La présente Norme internationale autorise l'établissement d'états de collection pour des unités bibliographiques secondaires dans la mesure où aucune notice distincte n'a été ou ne sera créée pour l'unité bibliographique secondaire par l'organisme établissant l'état de collection.

Chaque état de collection ne peut contenir qu'une seule zone d'identification du document. Au niveau 1, la zone de la localisation peut être répétée. Si des localisations multiples sont indiquées et si l'état de collection est établi au niveau 2 ou au niveau 3, les zones de la date d'enregistrement, des informations générales sur l'état de collection, de l'étendue de la collection et des notes peuvent alors être répétées, si nécessaire, pour chaque localisation (voir annexe C, exemple 2).

Si un document est composé d'unités bibliographiques multiples et si l'état de collection est établi au niveau 3, la zone d'informations générales sur l'état de collection et celle de l'étendue de la collection peuvent toutes deux être répétées si nécessaire (voir annexe C, exemple 8).

4.6 Différents supports physiques

La présente Norme internationale autorise l'introduction d'informations concernant des documents sur différents supports physiques à l'intérieur d'un même état de collection lorsqu'il n'existe qu'un seul identificateur de document (par exemple parce qu'une seule notice bibliographique a été créée pour ces documents). La zone d'informations générales sur l'état de collection et celle de l'état de collection sont répétées si nécessaire. Toutefois, s'il existe des identificateurs de document différents pour les documents sur différents supports physiques (par exemple parce que des notices bibliographiques distinctes ont été créées), la présente Norme internationale exige que des états de collection distincts soient créés, chacun étant associé à l'identificateur de document correspondant.

4.7 Localisations ou exemplaires multiples

La présente Norme internationale prévoit la mention de localisations et d'exemplaires multiples à l'intérieur d'un même état de collection.

5 Zones de données et éléments de données

Le tableau 1 donne la liste des zones de données et des éléments de données qui sont inclus dans l'état de collection. Chaque zone et élément de données est qualifié soit par un "O" (Obligatoire), soit par un "F" (Facultatif). Une indication est également donnée sur la possibilité de répéter les zones et les éléments de données. Les zones et éléments de données sont décrits en détail ci-après.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f1bcb19e-0dc4-4159-8376-81c20e2223ad/iso-10324-1997>

La présente Norme internationale prescrit l'ordre et la structure des éléments de données à l'intérieur des diverses zones de données afin de garantir la cohérence de l'enregistrement et de son interprétation. Toutefois, elle ne prescrit pas l'ordre selon lequel les zones de données doivent être affichées dans un état de collection.

L'annexe B donne des exemples de formats d'affichage possibles pour les états de collection.

5.1 Zone de l'identification du document

La zone de l'identification du document contient un identificateur du document. La présente Norme internationale ne prescrit ni la structure ni la ponctuation de l'identificateur du document dans la zone de l'identification du document. Toutefois, si l'identificateur du document est un numéro de contrôle de notice, il est recommandé de le faire précéder directement d'un indicateur normalisé de l'organisme ou du système qui l'a attribué, ce dernier étant mis entre parenthèses. On peut citer comme exemple d'identificateur de document un ISSN, un ISBN, un numéro de contrôle de notice, une description bibliographique partielle ou complète.

EXEMPLES

ISSN 0024-9319
ISBN 0-88022-497-5
(OCoLC)746293
(DLC)86-13927
Simenon, Georges. Maigret goes home. ISBN 0-15-655163-9
(SBN) 503203
Labro, Philippe. Un été dans l'Ouest. ISBN 2-07-071393-8